

PV 10^{ème} assemblée générale de l'ASP-APA

Le 11 février 2021 à 19h sur ZOOM

Membres présents

Bastien Passet, Noémie Vaney, Cécile Tribot, Noémie Schürmann, Noémie Vaney, Laura Beauverd, Jérôme Barral, Gabrielle Zosso, Kevin Rosianu, Laetitia Marchand Aymon, Charlotte Brun, Thomas Bugnon, Armando Pereira, Camille Heinkel, Cotter Christophe, Lionel Constantin, Gabriel Currat, Melina Gonzalez, Oriane David, Sonia Matthey, Vincent Péclet, Amélie Besse, Allan Bonjour, Chloé Beutler, Claire Michel, Clara Berner, Clément Mercier, Constantin Marion, Sara Cotroneo, Mégane Fuchs, Marie, Giacomo Picasso, Grégoire, Joane Juriens, Joelle Remy, Laurane Dubosson, Lise Van Den Plas, Maelle Jolet, Marie Corpataux, Marina LeBec, Matteo Rezzonico, Pauline Aubertin, Perrine Binz, Simon Venezia, Tamara Strasser, Vincent Bonvin, Magali Rolle, Marie Copataux, Simon Venezia, Martino Guzzardo

53 membres présents

Membres excusés

Danaé Nicolet, Diane Bruchez Seymour, Nathan Angéloz, Dominique Prudent, Manon Burkhard, Nicolas Sperisen, Anina pasche, Nathanaël Moulin, Florence Brunner, Laure Chapuis, Caroline Marti, Coline Fontaine, Sophie Gnaegi, Raphaël Magnin, Daphné Pradervand, Sophie Cachat, Carine Jaquier, Yan Mischler, Lanzi Stefano, Chantal Maudry, Margaux Suitner, Nicole Battistuzzi, Alexandra Balz, Tiffanie Simon, Monica Aceti, Vincent Clément, Ariane Frej, Sarah Muller, Davide Malatesta

30 membres excusés

Invités (étudiant.e.s ISSUL non-membres)

Allan Core, Emma Ermacora

Bastien débute l'AG à 19h05 en remerciant les membres d'être présents. Bastien présente l'ordre du jour et propose de rajouter un point concernant le changement de nom de l'association. Pour valider le changement de l'ordre du jour, un vote est fait et est accepté à l'unanimité.

Acceptation du PV de l'AG de 2020

Le PV de 2020 est validé à l'unanimité.

Bilan annuel 2020

A. Bilan administratif

- L'ASP-APA compte 115 membres à son actif, soit 8 de plus que l'année précédente.
- 13 membres ont demandé leur démission cette année, soit 25 de moins que l'année passée.
- 9 séances de comité sur Skype durant l'année.
- 32 offres d'emploi ont été transmises en 2020 via l'ASP-APA, soit 9 de plus qu'en 2019, ce qui laisse espérer que le nombre de postes pour les APA augmentent.

B. Bilan financier

Florian présente le budget et les différents rapports de l'année 2020.

BUDGET PREVISIONNEL 2020			Pertes et profits au 31.12.20		
Genre	Recettes	Dépenses	Genre	Recettes	Dépenses
Cotisations	9 000,00 CHF		Cotisations	9 960,00 CHF	
Subventions, dons, sponsoring	3 500,00 CHF		Subventions, dons, sponsoring		
Recettes des manifestations	1 000,00 CHF	7 000,00 CHF	Manifestations		
Formations continues	500,00 CHF	1 500,00 CHF	Formations continues		2 125,50 CHF
Hébergement web		250,00 CHF	Hébergement web		241,55 CHF
Frais AG		400,00 CHF	Frais AG		340,55 CHF
Frais comité		1 000,00 CHF	Frais comité		347,80 CHF
Frais d'envoi			Emploi		653,65 CHF
Frais de déplacement		400,00 CHF	Caisse de compensation	1 456,20 CHF	1 075,80 CHF
Cotisations à d'autres associations		150,00 CHF	Frais de déplacement		
Frais financiers		200,00 CHF	Cotisations à d'autres associations		150,00 CHF
Divers		300,00 CHF	Frais financiers		161,20 CHF
Projets en cours (reconnaissance, etc.)		2 800,00 CHF	Divers	33,30 CHF	51,40 CHF
Total	14 000,00 CHF	14 000,00 CHF	Total	11 449,50 CHF	5 147,45 CHF
Bénéfice / perte 2018		- CHF	Profits / perte 2020	6 302,05 CHF	

Pertes et profits au 31.12.20		
Genre	Recettes	Dépenses
Cotisations	9 960,00 CHF	
Subventions, dons, sponsoring		
Manifestations		
Formations continues		2 125,50 CHF
Hébergement web		241,55 CHF
Frais AG		340,55 CHF
Frais comité		347,80 CHF
Emploi		653,65 CHF
Caisse de compensation	1 456,20 CHF	1 075,80 CHF
Frais de déplacement		
Cotisations à d'autres associations		150,00 CHF
Frais financiers		161,20 CHF
Divers	33,30 CHF	51,40 CHF
Total	11 449,50 CHF	5 147,45 CHF
Profits / perte 2020	6 302,05 CHF	

Bilan au 31.12.20		
Genre	Actifs	Passifs
Fond de projet au 31.12.20	40 085,46 CHF	
Profits 2020 au 31.12.20	6 302,05 CHF	
Total Bilan au 31.12.20	46 387,51 CHF	

Aux vues de la somme restante, Martino questionne sur la possibilité d'utiliser l'argent pour engager des personnes pour la reconnaissance du métier et Gabriel s'interroge également

sur l'engagement d'un.e collaborateur.trice administratif.tive.

Concernant ce dernier point, nous rappelons que nous avons engagé Dominique de mai à août 2020 pour gérer le côté administratif de l'association mais qu'elle a malheureusement dû mettre un terme à cette collaboration pour des raisons personnelles influencées par la pandémie. Nous n'avons actuellement personne intéressé à reprendre ce poste de manière durable, ce qui est une condition pour nous car nous perdons beaucoup de temps à briefier le.la collaborateur.trice sinon.

Concernant la reconnaissance, les étapes qui doivent être faites actuellement nécessitent d'être très au fait de la situation des APA et il est donc difficile d'engager quelqu'un dans cette étape de la démarche. Cependant, par la suite, nous serons peut-être amenés à déléguer des tâches et engager des personnes pour certaines actions à entreprendre et sommes confortables d'avoir cette somme en réserve.

C. Bilan des activités

- Reconnaissance des APA :

Cécile fait un retour du travail fait par le groupe reconnaissance lors de l'année 2020 :

- 7 séances du groupe « reco »
- 5 séances avec SVGS (Schweizer Verband für Gesundheit und Sport) dont une commune avec Oda BG (Organisation du travail, santé et mouvement)
A savoir que la SVGS est le pendant de l'ASP-APA mais en suisse-allemande.
- Rencontres avec :
 - Unisanté
 - OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique)
- Acceptation du core curriculum « APA » à la Netzwerkonferenz (NK) en octobre 2020

Jérôme précise et explique ce qu'est le core curriculum « Prévention et Réadaptation » et la complexité des démarches de reconnaissances. Le core curriculum a été défini et validé par les membres de la conférence des directeurs d'instituts de formation en sport (Netzwerkkonferenz) et défini ce qui est considéré comme la base de la formation dans le domaine du mouvement, du sport et de la santé.

Les buts du groupe étaient :

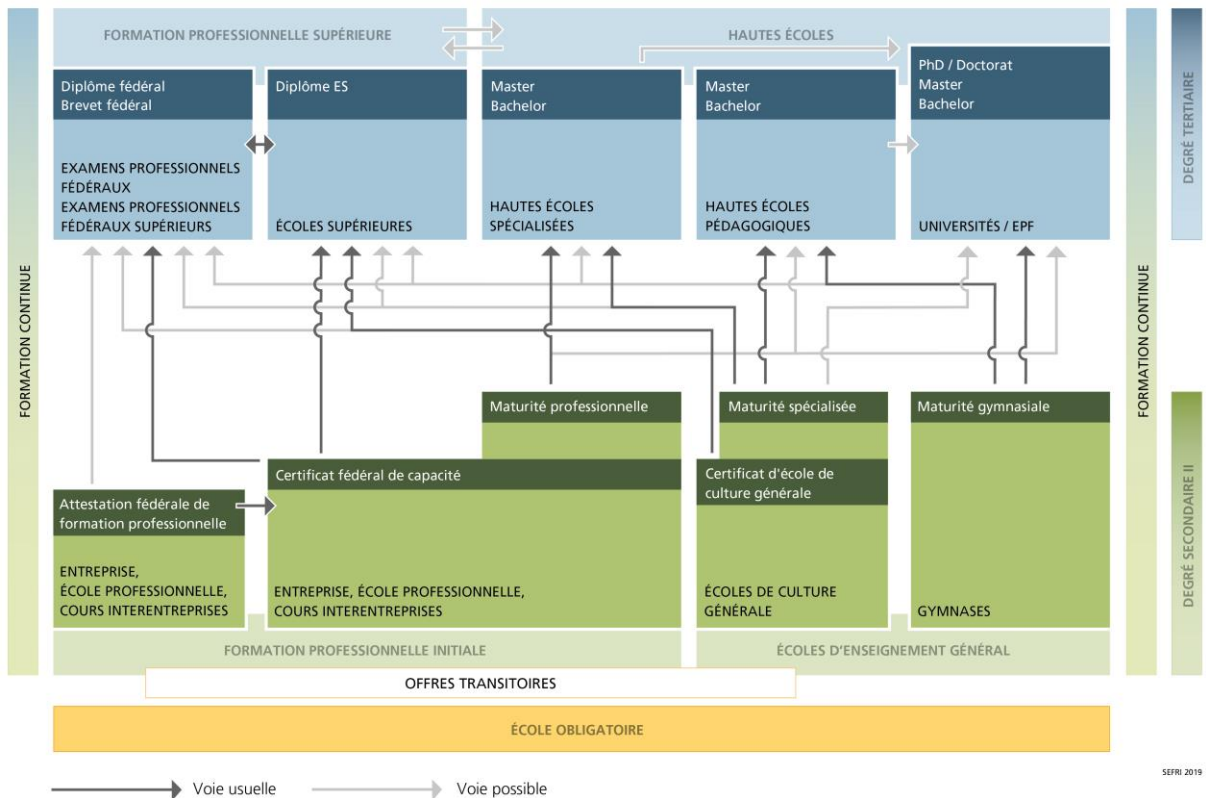
- D'identifier les acteurs au niveau des professionnels, des formations, des politiques, etc. et de comprendre les différents enjeux (en 2019).
- De comprendre qui fait quoi (en 2020).
- D'essayer de s'entendre (entre 2018 et 2020).

Ces points ont amené à penser qu'il faut une organisation faitière pour avoir plus de poids pour répondre aux enjeux politiques et économiques.

Les partenaires de « reconnaissance » sont la SVGS, Unisanté, Oda BG et l'OFSP.

Cependant, la reconnaissance des APA rencontre des difficultés à cause des deux systèmes de formation qui existent conjointement : les formations académiques (qui

représentent 30% des formations) et les formations professionnelles, du type école professionnelle, école des métiers, HES, HEP, EPF,... (qui représentent 60%). Le schéma ci-dessous explique les deux systèmes de formation et les équivalences qui existent entre les deux. Cécile explique qu'il existe un CFC d'assistant en promotion de l'activité physique et de la santé et un brevet fédéral suivis d'un diplôme, ce qui est au même niveau qu'un master mais qui débouche sur un métier professionnel contrairement au master APA qui ne débouche pas sur un métier reconnu. En effet, le SEFRI (=secrétariat d'Etat à la formation et à l'innovation) reconnaît uniquement les métiers issus des formations professionnelles.



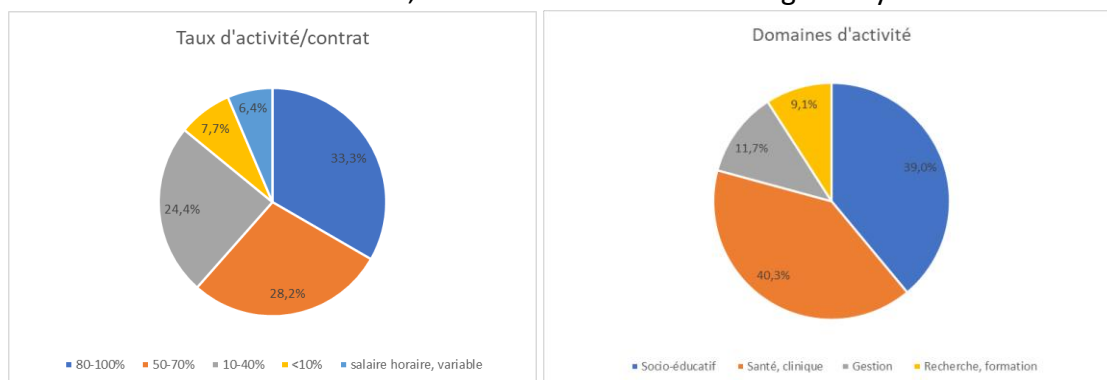
Les APA ont deux grands domaines d'intervention : la santé et le socio-éducatif. Les deux types de formations amènent à ces deux domaines.

Il faut donc deux processus de reconnaissance, pour le domaine santé et pour le domaine socio-éducatif. Il faut développer des passerelles entre le système universitaire et professionnel.

Par ailleurs, l'OFSP a sorti un rapport qui fait suite à leur recherche sur « exercice for medicine » sur l'intégration de l'activité physique comme moyen thérapeutique : https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/forschungsberichte/forschungsberichte-e-und-b/bewegung-als-therapie.pdf.download.pdf/Schlussbericht%20ZHAW_Bewegung%20als%20Therapie_def_20210121.pdf et une synthèse en français : https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/faktenblaetter/faktenblaetter-koerpergewicht-bewegung/faktenblatt-bewegung-als-therapie.pdf.download.pdf/210126_Bewegung%20als%20Therapie_Faktenblatt_FR_final.pdf

Il faut des fonds pour créer un organe pour regrouper OFSP et tous les acteurs responsables des APA pour la santé. L'OFSP a la volonté de continuer le processus de reconnaissance mais avec un poids plus important que ce que nous pouvons avoir.

Noémie revient sur les sondages fait par l'ASP-APA pour recenser les APA et leur employabilité. Elle remercie les participants du sondage et fait un retour sur les données obtenues. Par la suite, les données seront davantage analysées.



Gabriel revient sur le sondage et le salaire moyen qui en ressort. Ces informations peuvent desservir la cause des APA car l'état actuel ne représente pas l'objectif et les attentes salariales pour notre profession. Diffuser ces données ou les utiliser comme référence n'est donc pas à notre avantage !

Objectifs « reconnaissance » pour 2021 :

- Traduction du Berufsbild (= document qui décrit les compétences du métier APA, qui est le référentiel métier). Pour ce faire, il va falloir engager un.e traducteur.trice.
- Traitement et exploitation du sondage
- Se positionner sur les possibilités côté « santé » et EIM-CH.
- Avancer dans les démarches du côté « soci-éducatif ».

Bastien rappelle aux membres qu'ils.elles sont les bienvenu.e.s dans le groupe « reco » car il y a beaucoup de travail encore à faire.

Perrine intervient pour signaler la situation d'un collègue avec master APA dans l'enseignement spécialisé. Sur le site de l'ASP-APA il est stipulé qu'un master APA vaut classe 15-20 et donc les APA sont moins bien reconnues que prof de sport bien que moins adaptés pour l'enseignement spécialisé. Cécile explique à nouveau que notre problème c'est qu'on n'est pas reconnu comme métier mais on a seulement un titre et des compétences offertes par notre master en APA. Marina souligne nos compétences ne sont pas mises en cause mais que la CDIP ne reconnaît pas ce master.

- Formations continues

Ce que cela aurait dû être en 2020 :

- Septembre : JRAPA → Reportée à l'année suivante pour cause de COVID.

Ce que cela a failli être en 2020 :

- Novembre : Formation en ligne sur la gestion de projet → Finalement pas organisée toujours pour cause de COVID et d'indigestion de webinaires

Ce que cela sera (probablement) en 2021 :

- A déterminer : formation en présentiel sur la gestion de projet
- Au printemps : Deux formations de l'UNIL :
 - 1) *Cancer Sport et Mouvement* : 23-24 avril et 28-29 mai
 - 2) *Senior AP et Santé* : 23-24 avril et 7-8 mai

Démissions / Elections du bureau

Jérôme précise qu'il n'y a pas de démissions ni d'élection pour cette année. Le bureau du comité reste le même à savoir :

Bureau :

Gabrielle Zosso : Co-Présidente / reconnaissance

Bastien Passet : Co-Président / reconnaissance (suspendu)

Jérôme Barral : Vice-président/ reconnaissance

Florian Coppex : Trésorier

La composition du bureau du comité est votée et acceptée à l'unanimité. Bastien annonce son absence pour cette année pour des raisons de formation à l'étranger. Nous utilisons le terme de suspendu pour formaliser son absence temporaire à l'ASP-APA. Martino suggère de ne même pas énoncer cette absence étant donné la présence d'une co-présidence et l'organisation de l'équilibre du travail entre les deux co-présidents qui leur revient.

De plus, nous accueillons Noémie Vaney dans le comité, essentiellement pour travailler dans le groupe reconnaissance. La composition des responsables de projets est donc la suivante :

Responsables de projets :

Laura Beauverd : Responsable formation continue

Cécile Tribot : Communication / reconnaissance

Noémie Schurmann : Coordinatrice JRAPA

Kevin Rosianu: Membre du groupe « reconnaissance »

Noémie Vaney: Membre du groupe « reconnaissance »

Objectifs 2021

- Processus de « reconnaissance » (priorité – objectifs présentés précédemment)
- Formations continues

- Formation en gestion de projet à faire dès que possible
- Anniversaire de l'ASP-APA (10 ans !!!)
- JRAPA en 2022 plutôt car en ligne en 2021 trop pénible et manque l'aspect échange et retrouvaille. JRAPA 2020 est donc annulée et sera faite en 2022 car dépend également de l'ouverture des salles et de la situation sanitaire. Un grand travail avait déjà été fourni pour la JRAPA 2020 sur les outils technologiques donc espoir de pouvoir faire cette même JRAPA en 2022.

Budget prévisionnel 2021

Florian présente le budget prévisionnel en précisant qu'il n'y aura donc pas de JRAPA mais que nous gardons un budget pour la formation continue.

BUDGET 2021		
Genre	Recettes	Dépenses
Cotisations	9 000,00 CHF	
Subventions, dons, sponsoring		
Recettes des manifestations		
Formations continues	500,00 CHF	2 500,00 CHF
Hébergement web		250,00 CHF
Frais AG		500,00 CHF
Frais comité		1 000,00 CHF
Frais d'emploi		
Frais de déplacement		400,00 CHF
Cotisations à d'autres associations		150,00 CHF
Frais financiers		200,00 CHF
Divers		500,00 CHF
Projets en cours (reconnaissance, etc.)		4 000,00 CHF
Total	9 500,00 CHF	9 500,00 CHF
Bénéfice / perte 2018		- CHF

Le budget 2021 est voté et accepté à l'unanimité.

Changer nom de l'association

Bastien explique notre proposition de changer le nom de l'association pour respecter l'écriture épiciène et donc de remplacer dans les statuts :

Article 1 NOM L'Association Suisse des Professionnels en Activités Physiques Adaptées (ASP-APA) (ci-après: l'Association) est une association au sens des articles 60 ss du Code civil suisse.

En

Article 1 NOM L'Association Suisse des Professionnel·le·s en Activités Physiques Adaptées (ASP-APA) (ci-après: l'Association) est une association au sens des articles 60 ss du Code civil suisse.

Le changement du nom de l'association est voté et accepté à l'unanimité. Le comité va ainsi procéder à ce changement dans les statuts et les logos progressivement.

Discussion démarches indépendant.e

De plus en plus d'APA travaillent en tant qu'indépendant.e, c'est pourquoi nous avons demandé aux membres de bien vouloir témoigner sur le sujet. Giacomo Picasso, Thomas Bugnon et Clément Mercier ont accepté de participer à cette discussion animée par Jérôme.

Présentation des trois intervenants :

- Giacomo : master APA obtenu en 2017 puis collaboration au Swiss recovery center mais fin à cause du manque de budget, ce qui l'a questionné à se mettre à son compte, ce qu'il a fait depuis novembre 2020.
- Clément : master APA obtenu en 2017 puis travail en rééducation en tant qu'indépendant directement à la fin des études grâce à une opportunité : collaboration avec une personne qui avait le matériel et l'équipement et ont donc pu développer une structure.
- Thomas : master APA obtenu en 2019 puis directement création d'une entreprise de coaching pour les personnes de plus de 40 ans et les personnes âgées (HOP santé) ouverte depuis 1 année et demie.

Question 1 : Existe-t-il plusieurs statuts d'indépendant.e et si oui lesquels ?

- Différents statuts d'indépendants :
 - o Statut d'indépendant (= raison individuelle)
 - o SNC (=société en nom collectif) : société de personne à but non lucratif.
→ Société plus difficile à mettre en place que statut d'indépendant mais plus facile à faire reconnaître.
 - o Thomas a fait une SARL. Pour cela il faut des fonds propres (=20'000.- de capital) qui sont bloqués mais qui peuvent s'utiliser pour acheter du matériel par exemple. Selon Thomas, le fait d'avoir une société permet de mieux séparer les choses entre ce qui lui appartient et ce qui appartient à sa société. Sauf en cas de faillite, précise Martino, seulement avec SA il y a une vraie séparation.
Selon Thomas, ce n'est pas si compliqué de monter une SARL et il est possible de se faire aider à monter une SARL à faible coût.
 - o Martino précise qu'il travaillait en tant qu'indépendant et que dans ce cas, il faut penser à payer les assurances sociales pour être couvert par la suite.

Question 2 : Quelles sont les premières démarches à entreprendre ?

- Il faut tout d'abord être affilié à une caisse de compensation AVS et avoir déjà une clientèle pour justifier son affiliation à l'AVS. Clément précise qu'il a pu s'affilier

simplement en montrant son master APA et le site de l'UNIL qui explique la formation et les compétences des APA, ce qui lui a donné l'autorisation d'avoir une patientèle dans le domaine para médical pour s'inscrire en tant qu'indépendant à cette caisse de compensation.

- Pour créer une SARL, Thomas nous dit qu'il n'y a pas besoin de justificatif, de formation,...

Cependant, Thomas conseille pour se lancer dans la création d'une SARL d'avoir un plan, un modèle économique, une étude du marché, etc., choses qui ne s'apprennent pas dans le cursus en APA mais qui sont selon lui faisable si on se renseigne bien car il y a beaucoup de choses à prendre en compte.

Question 3 : Quelles difficultés majeures avez-vous rencontré ? Quels sont les délais ?

- Pour Clément, la difficulté principale est d'avoir un projet précis, de savoir exactement ce qu'on veut faire, d'étudier correctement le projet avant de s'inscrire à la caisse AVS.
- Par ailleurs Clément nous dit qu'il a commencé son boulot en court d'étude et qu'il a vu du potentiel progressivement. Dès qu'il a décidé de faire les démarches administratives, ça a été très rapide.
- Thomas dit aussi que les démarches admin sont rapide pour la SARL.

Question 4 : Quels conseils pourriez-vous donner à des personnes qui souhaitent entreprendre ces démarches ?

- Clément conseille d'être bien entouré par qqn qui a déjà créé une SARL par exemple ou avec des agents d'assurance aussi pour les démarches, AVS, LPP, RC pro, assurance etc. Il nous transmet gentiment les coordonnées de son agent qui connaît toutes les démarches à faire pour obtenir un statut officiel en tant qu'indépendant pour les personnes intéressées :

Jean Franco Paillard

+41 79 212 66 77

jfpaillard@vaudoise.ch

- Thomas conseille de savoir où chercher les informations, de se former sur la gestion d'entreprise pour bien comprendre les éléments de comptabilité par exemple. Il précise aussi qu'au début il ne faut pas compter ses heures et travailler beaucoup pour un salaire pas énorme. Selon lui, il faut être passionné par ce qu'on fait et renoncer aux vacances.
- Projets futurs pour thomas : Engager d'autres APA et collaboration avec « ça bouge dans les EMS ».
- Thomas espère aussi que ses démarches peuvent aider pour la reconnaissance des APA et Jérôme rappelle qu'il est très important et salutaire d'avoir en parallèle de notre travail de reconnaissance des processus « bottom-up » !
- Martino question sur le tarif des indépendant.e.s en APA et le modèle économique utilisé par thomas. Thomas explique que ses clients payent principalement de leur poche mais qu'il a fait aussi les démarches auprès de Qualicert pour qu'une partie de ses prestations soit remboursée par les assurances complémentaires.

- Joelle rebondit sur le sujet car elle a reçu une proposition pour donner des cours d'APA individuellement à un salaire de 27.-/heurs, ce qui correspond aux contributions d'assistance données par l'AI pour les personnes dépendantes. Nous discutons sur le salaire éligible par les APA et de la problématique d'accepter un salaire trop bas. Claire témoigne que dans les fitness le prix d'une séance de coaching individuel est de 100-150.- de l'heure. Clément a dû définir un tarif horaire et s'est basé sur ce qui se fait autour de lui et a donc regardé les tarifs de différents thérapeutes. Giacomo parle des forfaits ou abonnements qui rendent plus accessible les prestations car le prix est dégressif pour les patients et à l'inverse l'APA a la certitude d'une rentrée d'argent car les gens prennent un package. Thomas dit qu'en tant qu'indépendant tu as les charges en plus ce qui t'oblige à demander pour du coaching privé entre 90 à 150.-/h. Clément précise qu'en tant qu'indépendant tu touches environ 50% de ce que tu factures.
- Amélie demande à Thomas concernant la fermeture des centres de fitness non médicalisé si lui est reconnu comme professionnel de la santé mais il est considéré comme les fitness donc a utilisé zoom. Giacomo travaille en partenariat avec un cabinet de physio donc peut toujours donner des cours par ce biais-là. Clément lui est reconnu comme thérapeute et a donc pu continuer son activité pendant le confinement.

Nous clôturons l'AG à 21h en remerciant tous les participant.e.s pour leur participation et leur présence et soulignons que nous n'avons jamais été aussi nombreux à une AG, ce qui fait plaisir. Nous concluons sur le fait que nous espérons pouvoir se rencontrer prochainement, en particulier pour fêter les 10 ans de l'ASP-APA.